



Etude Maître YANZE NONO Geneviève
Notaire au siège de la Cour d'Appel du Littoral à Douala

Douala, le 07 Août 2013

Société "COMMAT"
SARL Unipersonnelle
B.P 9309
DOUALA-AKWA
A l'Attention de M. AZAFEU André, gérant.

N/Réf. : YNG/ELM/GS/1559/13

Objet : transmission pièces
après toutes formalités.
(Constitution société "COMMAT"
SARL Unipersonnelle).

Monsieur,

Je vous fais parvenir ci-joint, après accomplissement des formalités :

- Une (01) expédition, une (01) copie de l'acte numéro 10.044 du 31 juillet 2013 de mon ministère, portant Déclaration de Souscription et de Versement de la société "COMMAT" SARL Unipersonnelle ;
- Une (01) expédition, deux (02) copies de l'acte numéro 10.045 du 31 juillet 2013 de mon ministère, portant statuts de ladite société,
- Et une (01) expédition du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de cette société, immatriculée sous le numéro RC/DLA/2013/B/3144 du 05 août 2013.

Je vous souhaite bonne réception des présentes, et vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées./-

P.J. : 06.-

Votre bien dévouée,
Me YANZE NONO G.



EXPEDITION

ACTE N° 10.044 DU 31 JUILLET 2013

**DECLARATION DE SOUSCRIPTION
ET DE VERSEMENT DE LA SOCIETE**

“COMMAT”

SARL UNIPERSONNELLE

CAPITAL : 1.000.000F.CFA

SIEGE : DOUALA-BONABERI

BP. 9309.



EXPEDITION

N° 10.044 DU REPERTOIRE

ELM/GS/13.131

L'AN DEUX MILLE TREIZE,-----
LE TRENTE ET UN JUILLET.-----

A DOUALA, RUE FRANQUEVILLE, GALERIES PEYRISSAC,-----
FACE AXA CAMEROUN, BP 12.164,-----
MAITRE YANZE NONO GENEVIEVE,-----
NOTAIRE SOUSSIGNE,-----

A REÇU LE PRESENT ACTE CONTENANT DECLARATION DE
SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT DE LA SOCIETE "COMMAT"
SARL UNIPERSONNELLE.-----

A COMPARU :

Monsieur AZAFEU André, Déclarant en douane demeurant à Douala quartier Bonabéri, Boîte Postale numéro 9309 ;-----
Né le quinze avril mil neuf cent soixante seize à Fontem ;-----
Fils de KEUBENG André et de CHEKEM Angèle ;-----
Titulaire de la Carte Nationale d'Identité numéro 107111802, délivrée le trois mars deux mille six par Monsieur Edgar Alain MEBE NGO'O ;-----
De Nationalité Camerounaise.-----

LEQUEL, préalablement à la Déclaration de Souscription et de Versement faisant l'objet des présentes, a exposé ce qui suit :-----

EXPOSE

Le comparant projette de constituer, sous la dénomination de "COMMAT", pour une durée de quatre vingt dix neuf (99) années, une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dont le siège sera situé à Douala, quartier Bonabéri, Boîte Postale numéro 9309.-----

Elle aura pour objet principal : -----

- Le commerce Général ;-----
- La représentation commerciale ;-----
- L'import-export ;-----
- Et les Prestations de services divers;-----

Le capital social a été fixé à la somme de UN MILLION DE FRANCS (1.000.000F) CFA, divisé en Cent (100) parts égales de DIX MILLE FRANCS (10.000F) CFA chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.-----

Cet exposé terminé, il est passé comme suit à la Déclaration de Souscription et de Versement, faisant l'objet des présentes.-----

Unique rôle

1





DECLARATION DE SOUSCRIPTION ET DE VERSEMENT

Le comparant déclare à Maître YANZE NONO Geneviève, Notaire soussigné, qu'en sa qualité de futur associé de la société, il a, au moyen d'un (01) bulletin de souscription, souscrit en numéraire et versé la somme de UN MILLION DE FRANCS (1.000.000F) CFA, montant total de son apport en numéraire, représentant l'intégralité du capital de la société à constituer, et que ladite somme a été déposée à l'étude de Maître YANZE NONO Geneviève, Notaire soussigné, ainsi qu'il résulte de sa comptabilité.-----

A l'appui de sa déclaration, le comparant a présenté au Notaire soussigné, le bulletin de souscription correspondant. -----

En conséquence et par application de la loi, Maître YANZE NONO Geneviève affirme que le montant de la souscription effectuée par l'associé unique est conforme au montant libéré. -----

MENTION

Mention des présentes est consentie pour être faite partout où besoin sera.-----

DONT ACTE, REDIGE SUR UN (01) ROLE. ---

Paraphes : M. AZAFEU André et Me YANZE NONO Geneviève.

Comprenant :

- renvoi approuvé : zéro (0)
- barre tirée dans les blancs : zéro (0)
- blanc bâtonné : zéro (0)
- ligne entière rayée : zéro (0)
- chiffre rayé nul : zéro (0)
- mot nul : zéro (0)

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.-----

Et après lecture, le comparant a signé le présent acte avec le Notaire.-----

Suivent les signatures :

Monsieur AZAFEU André et Maître YANZE NONO Geneviève, cette dernière, Notaire.

Ensuite vient la mention de l'enregistrement :

"Enregistré gratis au Centre Pilote de Formalités de Créations des Entreprises ;-----

"Nature de l'Acte : (Actes Civils), le cinq août deux mille treize ;-----

"Volume 02, Folio 002, Numéro 982/1.-----

"Le Chef de Centre,-----

"Signé : HOULI Jean Paul, Inspecteur des Impôts".-----

----- POUR EXPEDITION-----

EXPEDITION FAITE SUR
UN ROLE SANS MOT NUL
NI RENVOI EN MARGE.

: Maître YANZE NONO Geneviève, Notaire à Douala,
: certifie et atteste que la présente expédition a été
: collationnée et est exactement conforme à la Minute
: en sa possession./-



[Signature]